



PARLEMENT ENTRETIEN

## « La logique de la Quatrième République a été reconstituée à l'intérieur de la Cinquième »

**Spécialiste de droit constitutionnel, Jean-Marie Denquin analyse l'élection de Yaël Braun-Pivet à la présidence de l'Assemblée nationale, et les défis pour la gauche à l'intérieur d'un « nouveau système » favorisant la concentration du pouvoir au centre.**

Fabien Escalona - 20 juillet 2024 à 13h22

**L**a répartition des postes à l'Assemblée nationale a illustré le moment inédit qui s'est ouvert depuis la dissolution décidée par Emmanuel Macron : la disparition de toute majorité, même relative, et la possibilité d'alliances à droite aux dépens de la gauche, pourtant principale artisanne d'un barrage républicain efficace contre l'extrême droite, et première force en sièges au soir du 7 juillet.

Jean-Marie Denquin est professeur émérite en droit public. Auteur de *1958 : la genèse de la V<sup>e</sup> République* (PUF, 1988) et de *La Monarchie aléatoire* (PUF, 2001), il analyse la phase originale qui s'est ouverte au sein d'un régime qui fonctionnait depuis des décennies avec le « fait majoritaire ». Pour une durée indéterminée, explique-t-il, « nous sommes [désormais] dans un système parlementaire où ce sont les députés élus, et plus les électeurs, qui choisissent les gouvernants ».

**Mediapart : Aux élections législatives, le Rassemblement national (RN) était en tête du premier tour, le Nouveau Front populaire (NFP) en tête du second. Mais jeudi, c'est la même représentante du camp macroniste qui a été réélue à la présidence de l'Assemblée nationale. Comprenez-vous que, pour les citoyens, ce soit illisible ?**

**Jean-Marie Denquin :** Bien sûr, au niveau de l'opinion publique, la situation a quelque chose de paradoxal et de quoi susciter l'émotion. Mais cela s'explique par le fait qu'on a changé de système, même si on ne sait pas à quel point cette situation sera durable.

Jusqu'alors, nous vivions dans un système présidentiel avec un scrutin majoritaire à deux tours grâce auquel les électeurs choisissent les gouvernants. Désormais, nous sommes dans un système parlementaire où ce sont les députés élus, et plus les électeurs, qui choisissent ces gouvernants. Et cela selon des alliances qui n'ont pas été prédéterminées par les électeurs.

C'est quelque chose qui n'étonnait pas sous la III<sup>e</sup> ou la IV<sup>e</sup> République. Souvenons-nous que même lorsque le Front populaire l'a emporté en 1936, en ayant pour le coup noué son alliance avant les élections, l'aile droite de cette coalition a changé de crème au bout d'un an et Blum a été renversé. En 1956, les gens avaient cru voter pour Pierre Mendès France qui avait géré la décolonisation de l'Indochine, et ils se sont retrouvés avec Guy Mollet président du Conseil. Ça pouvait quand même choquer les gens, mais c'était dans la logique du régime.

Pour 2024, la situation est liée au fait que le scrutin majoritaire à deux tours n'a pas produit de majorité. Cela était déjà vrai il y a deux ans mais l'est encore plus aujourd'hui. Sans surprise, cela favorise des majorités au centre parce que des voix peuvent venir soit de la droite, soit de la gauche. Quand vous êtes situé tout à gauche ou tout à droite de l'Assemblée, c'est moins évident.

**Vous avez forgé la notion de « monarchie aléatoire » pour désigner le fonctionnement de la V<sup>e</sup> République. Que signifie-t-elle, et comment éclaire-t-elle la situation que l'on vit actuellement ?**

Je suis parti de l'idée répandue selon laquelle le président de la République française exerce un pouvoir de type monarchique. C'est aussi une référence à l'essai sur *La Monarchie républicaine* du juriste Maurice Duverger, en 1974.

La présidentialisation du régime est indéniable, et elle fait qu'en période normale, si l'on peut dire, le chef de l'État gouverne avec un pouvoir encore plus grand que celui du président des États-Unis, car il dispose de l'Assemblée, là où ce dernier ne dispose pas du Congrès.

La réserve que j'ai apportée, c'est que cela dépend d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Si cette majorité se retourne contre le président, bien des aspects du pouvoir effectif tombent. C'est ce qu'on a connu avec les périodes de cohabitation. Mais d'une certaine manière, il s'agissait de « présidentialisation inversée », car les premiers ministres concernés (Chirac, Balladur et Jospin) avaient eux aussi une majorité absolue à leur disposition.

La complication de la situation actuelle, c'est qu'il n'y a pas de majorité tout court. On se retrouve avec trois blocs minoritaires dont les tailles ne sont pas égales mais proches, et qui ne semblent pas, à l'heure où l'on se parle, en mesure de bâtir une coalition majoritaire.

« Aucun système électoral n'est parfait, sinon toutes les démocraties du monde l'auraient déjà adopté. »

**La situation est d'autant plus frappante que l'aspect « monarchique » avait été renforcé avec le passage au quinquennat, comme on l'a beaucoup souligné au cours des vingt dernières années.**

Oui. En 2001, le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral ont été adoptés pour jeter la clé au fond du puits : tout, en principe, était joué avec

l'élection du président de la République. Mais j'ai rappelé, pour ma part, que ce but provisoirement atteint était inaccessible en son principe.

Ça ne pouvait pas toujours durer. L'hypothèse d'une absence de majorité parlementaire ou d'une majorité contraire restait possible. Et c'est ce qui est advenu en version *soft* en 2022, et de manière spectaculaire en 2024, à l'issue d'une dissolution.

**Vous avez rédigé un livre entier sur la genèse de la V<sup>e</sup> République. Par rapport aux intentions des fondateurs gaullistes, et à la promesse de stabilité et de modernisation, où en est-on aujourd'hui ? Le régime est-il défiguré ?**

La promesse a été relativement maintenue pendant de nombreuses années. Aucun régime postérieur à la Révolution française n'a duré aussi longtemps. C'est ce fait que la situation actuelle, inédite, peut donner l'impression choquante d'un retour en arrière. On assiste, en quelque sorte, à la reconstitution de la logique de la IV<sup>e</sup> République à l'intérieur de la V<sup>e</sup>.

Est-ce que le système peut fonctionner dans sa nouvelle configuration ? Cela supposerait que les responsables politiques acceptent de jouer le jeu d'un régime parlementaire. Cette potentialité n'est pas interdite par les institutions, mais elle n'a jamais été vraiment exploitée jusqu'ici.

Sachant que même une nouvelle élection présidentielle pourrait ne pas régler le problème d'absence radicale de majorité sur lequel on bute à ce stade. Et sachant qu'une entente par-delà les blocs fera aussi beaucoup de mécontents. Soit parce qu'ils en seront quand même exclus, soit parce que leurs préférences y seront diluées.

Cela nous renvoie à un constat trivial : aucun système électoral n'est parfait, sinon toutes les démocraties du monde l'auraient déjà adopté. Un système majoritaire a l'inconvénient de représenter moins fidèlement la diversité des citoyens que la proportionnelle, mais il a pour avantage que ceux-ci désignent

directement les gouvernements (sauf quand il y a des ratés, comme en ce moment). La proportionnelle traduit plus fidèlement les voix en sièges, mais ce sont les parlementaires, avec les cartes qu'on leur donne, qui jouent la partie en désignant les gouvernements.

« Le plus probable, qui n'est pas ce que je trouve le plus souhaitable, c'est une alliance contre la gauche. »

### N'est-ce pas le moment, malgré tout, de pousser à des innovations institutionnelles pour fluidifier le jeu politique ?

Si l'on parle d'une réforme constitutionnelle passant par le Congrès de Versailles, à court terme cela me semble illusoire. Il faudrait l'accord du Sénat, qui chercherait alors à accroître son pouvoir, et je n'ai pas l'impression que ça corresponde aux attentes de la société... Plus généralement, je me méfie un peu de la croyance selon laquelle on changerait tout en changeant la Constitution. On a vu ce que ça a donné quand on est passé de la III<sup>e</sup> à la IV<sup>e</sup> République.

Dans tous les cas, il faut bien un gouvernement qui soit viable au niveau parlementaire. Et le drame de la gauche française, qui se désole de la tournure des choses, c'est qu'elle ne peut espérer gouverner qu'au centre. On peut le déplorer, éventuellement en tirer la conclusion d'une autre stratégie pour changer la société, mais dans le nouveau système dans lequel nous sommes plongés, c'est un fait objectif.

Reprendons l'exemple du Front populaire de 1936 : le Parti communiste français (PCF) soutenait mais ne participait pas au gouvernement, ce qui a rendu le gouvernement Blum viable pendant un certain temps, avec en son sein des radicaux oscillant de longue date entre le centre-droit et le centre-gauche. On imagine mal Jean-Luc Mélenchon accepter de se mettre en retrait dans une telle configuration.

Le plus probable, qui n'est pas ce que je trouve le plus souhaitable à titre personnel, c'est donc une alliance contre la gauche. Mais même dans ce cas, il n'y a pas les sièges pour une majorité sans le RN. Cela nous renvoie à un autre problème, qui n'est pas institutionnel mais qui donne son caractère original à la période, à savoir la place du RN.

### C'est-à-dire ?

Sous la IV<sup>e</sup> République, le PCF était exclu du gouvernement mais il jouait une « fonction tribunitienne ». Les autres partis tenaient compte, jusqu'à un certain point, des intérêts qu'il représentait. Il en a résulté des progrès de l'État social.

Avec le RN, c'est différent. Des pans entiers de la population votent pour une extrême droite heureusement exclue du pouvoir, mais il n'y a pas de politique correspondant à leurs intérêts matériels (la crise des services publics, les campagnes en déclin...), et il faudrait rompre avec des principes fondamentaux et des traités internationaux pour leur donner satisfaction en termes de préférence nationale ou de politique migratoire, ce qui n'est ni réaliste ni souhaitable.

Fabien Escalona

### Boîte noire

L'entretien a été réalisé par téléphone vendredi 19 juillet au matin. Il a été relu par Jean-Marie Denquin, qui a apporté des précisions à la marge.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau